La Feuille de Saint-André-du-Bois

Automne 2022

Chères Andrésiennes et chers Andrésiens,

C'est avec plaisir que je vous fais parvenir les informations de ce début d'automne qui récapitulent les travaux et la gestion de notre Commune par le Conseil Municipal. Vous y retrouverez notamment des nouvelles concernant la gestion de plusieurs bâtiments, et un entretien que nous a accordé Monsieur Aurélien Laurent, Président de la chasse et conseiller municipal de notre village, afin de mieux faire comprendre le rôle des chasseurs.
Il semble en effet que, plus généralement, des explications et des rappels parfois évidents, soient nécessaires afin que nous puissions vivre tous en harmonie. Ainsi, les dégradations, mais aussi les incivilités, les insultes aux personnes (et aux fonctions) tendent à se multiplier entretenant un climat qui fait regretter « le bon vieux temps » à des personnes pourtant pas forcément très âgées. Car il y a peu encore, nous vivions dans un climat plus apaisé dans tous les sens du terme. Climat social donc, mais climat météorologique aussi. Après la canicule d'été, propice à la propagation d'incendie, le temps exceptionnellement doux que nous vivons cet automne, qui s'accompagne d'un manque d'eau, témoigne également d'un dérèglement inquiétant, qui nécessitera certainement divers efforts d'adaptation.
Aussi, si nous ne pouvons pas faire grand-chose pour les températures et la pluviométrie, il nous appartient à tous en revanche, de faire en sorte de ne pas s'échauffer les uns les autres, ni non plus rester en froid.
A cet égard, cette année encore nous nous retrouverons, pour ceux qui le souhaitent, autour de la célébration de la cérémonie de commémoration du 11 novembre à 11h sur la Place communale. Le verre de l'amitié sera offert.

Pascale Guagni-Le Moing, votre Maire

Bâtiment

Projet d'accessibilité personne à mobilité réduite de la mairie :
Notre capacité d'autofinancement et d'emprunt sont à l'étude, et en parallèle des subventions sont recherchées pour alléger le coût du projet.
La fuite d'eau récurrente dans le bourg a été réparée. Elle était provoquée par une mauvaise évacuation des eaux usées de la microstation située entre le périscolaire et l'atelier communal. Toutes les canalisations souterraines ont été refaites pour diriger les eaux vers le collecteur prévu à cet effet.

Cimetière : nous avons terminé nos recherches pour la régularisation des sépultures sans acte. Le règlement intérieur a été approuvé en conseil municipal et la catégorie des concessions funéraires a été modifiée pour arrêter les concessions perpétuelles et instituer celles des trentenaires au tarif de 20 € le mètre carré.

Logements communaux :
La problématique de la consommation de la pompe de relevage commune à deux logements communaux :
N'ayant pas trouvé de solution amiable avec les locataires concernés, le conseil municipal a décidé de considérer relevant de la responsabilité de la Mairie, le défaut d'installation du système d'assainissement de ces deux logements effectués en 2015 et par suite, de dédommager le locataire sur lequel l'intégralité de la consommation de cette pompe de relevage est comptabilisée.
Cette décision nous permet d'éviter, en plus des conflits relationnels, de lourds investissements de remise en conformité.

Logement vacant : suite à l'état des lieux d'un logement vacant, un devis de remise en état s'élève à 19722 €, auquel il faudra rajouter le tarif d'une menuiserie. Les dégradations qui incombent aux locataires leur seront facturées, il n'y aura pas de retour de caution. Le reste à payer sur les montants des loyers s'élève à 1087 €.

Un plan d'économies d'énergies communal est à l'étude pour limiter nos consommations.

Le terrain de pétanque a pu être inauguré début septembre après la pose d'une couche supplémentaire de calcaire étalée par les élus et tassée à la plaque vibrante. Cet espace vert de l'arrière de la salle des fêtes est agrémenté par de la végétation plantée par notre agent technique Blandine, et aménagé par deux tables de pique-nique que nous avons remplacées.

Voirie :

Nous avons décidé de prioriser la réfection de portions de routes très dégradées par les conditions météorologiques de sécheresse, qui ont provoqué des fissurations par rétractation des sols.
L'agglomération La Laurence et Petit Pey est à présent finalisée, nous pourrons progressivement inscrire au budget d'autres aménagements tels que, passages piétons, miroir, renfort de signalisation.

École :

Les travaux de réfection de la classe des CP / grandes sections ont été réalisés cet été et financés par le RPI. Leur suivi régulier a été effectué.
Avant la rentrée scolaire, une conseillère de prévention départementale ainsi qu'un agent de l'équipe mobilité sécurité ont été reçus pour un avis expert-consultatif pour s'assurer de la sécurité du bâtiment scolaire.

L'abribus a été entièrement restauré par notre agent technique Ludovic.

Recherche d'eau potable par forage :

Pour répondre à la demande en augmentation en lien avec la croissance démographique et la bonne gestion des eaux souterraines, le Syndicat des Eaux a décidé d'engager une recherche de ressources nouvelles par forage sur la commune de Saint-André-du-Bois à proximité du château d'eau. Malheureusement celui-ci s'est révélé infructueux après un forage jusqu'à 95 m.

Registre communal plan d'alerte grand froid / canicule :

PENSEZ À VOUS INCRIRE OU À INSCRIRE VOS PROCHES PAR TÉLÉPHONE OU MAIL / COURRIER À LA MAIRIE
05 56 76 40 48
mairie.saint.andredubois@wanadoo.fr
36 le Bourg 33490 Saint-André-du-Bois

Le décret du 1er septembre 2004, issu de la loi du 30 Juin 2004, donne obligation aux Maires d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées.

La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement du niveau de mise en garde et d'actions lorsqu'une vague de grand froid ou de chaleur est prévue ou en cours.

Le Maire est chargé par décret de la mise en œuvre de ce dispositif de recensement.

Info CHASSE :

« La ch'tite interview »:

Afin d'améliorer la compréhension de tous, concernant la pratique de la chasse, Cécile JOLY (CJ), adjointe s'est entretenue avec notre Président de l'Association Communale de Chasse Agrée de Saint-André-du(Bois, Aurélien LAURENT (AL).

CJ : La chasse en battue inquiète, est-elle vraiment dangereuse ?

AL : Tout d'abord, il s'agit de réguler des populations de gros gibier ; renard, chevreuil, sanglier.

Le plan de chasse se déroule sur 3 ans.

La fédération impose un quota pour le chevreuil en fonction des communes. Mais pour le nuisible, les populations sont incontrôlables donc il n'y a pas de quota et pas de limite de prélèvements.

Il faut savoir que pour tous les dégâts provoqués sur les cultures par les animaux sauvages, les agriculteurs sont indemnisés par la fédération de chasse et donc par les chasseurs.

CJ : Comment cela s'explique-t-il ?

AL : Le rôle des chasseurs est de réguler ces animaux là, pour éviter l'incidence sur les cultures.

CJ : Et qui décide de les mettre en œuvre ?

AL : C'est mon rôle en tant que Président de chasse. Je suis détenteur du droit de chasse sur la commune et décide du moment de faire une battue.

Pour le chevreuil : des dates sont fixées à l'avance, donc nous avons la possibilité d'en informer la population.

En revanche, le sanglier est plus mobile, donc la date de battue est aléatoire. Le sanglier crée tellement de dégâts qu'il nous est permis de le chasser durant toute la période de chasse et même en dehors de celle-ci en fonction des arrêtés préfectoraux.

CJ : Et en ce qui concerne la sécurité ?

AL : Le jour de la battue, les règles de sécurité sont rappelées aux chasseurs et la règlementation signée à chaque battue. Nous sommes organisés par ligne avec un responsable pour chacune.

CJ : Et comment définissez-vous votre périmètre de chasse ?

AL : La zone sur le territoire ne peut pas être clairement définie à l'avance en raison de la mobilité du gibier.

CJ : Oui effectivement...

Par ailleurs, comment faire pour informer les administrés ?

AL : Il n'y a pas de déclaration préalable à faire ni en Préfecture, ni en Mairie. Déjà, il ne faut pas hésiter à profiter de la journée des associations pour échanger avec les responsables de l'association de chasse disponibles pour répondre à toutes ces questions. Nous y participons à chaque session.

CJ : Oui mais c'est raté, et c'est dommage, car depuis 3 ans nous n'avons pas eu suffisamment de visiteurs, et nous venons de décider de ne pas renouveler ce Forum.

AL : Je vous propose alors, de vous transmettre ces informations pour les diffuser sur la page facebook communale, et sur votre site internet.

CJ : Je vous en suis reconnaissante, car j'ai compris que vous n'étiez pas obligé de le faire. En plus vous pouvez compter sur moi, puisque j'assure cette communication en collaboration avec Mme Le Maire.

D'ailleurs j'en profite pour vous dire, qu'elle souhaite vous transmettre qu'elle considère que nous avons de la chance de vous avoir pour Président, elle apprécie la qualité de vos échanges et votre engagement qui permet une bonne gestion de cette activité. Et aussi... votre savoureux repas annuel.

Donc pour conclure, si je comprends bien, l'intérêt de tous est de pratiquer cette passion dans le respect de chacun.

AL : Vous me sortez les mots de la bouche, donc visiblement j'ai été suffisamment clair, j'espère que ce messsage sera aussi bien compris par l'ensemble des Andrésiens. Loin des clichés, la chasse que l'on appelle aussi la cynégétique, reste un art qui requiert de l'attention, de la vigilance, une forme de talent, et requiert de plus en plus de la communication.

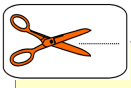

Repas des anciens/ spectacle cabaret, le 11 décembre 2022 à 12H00 :

Nous vous remercions de bien vouloir utiliser le coupon ci-joint pour vous inscrire avant le 27 novembre 2022. Ce repas est offert pour les personnes de plus de 65 ans ainsi qu'à leur conjoint.

Selon le nombre de réservation chaque administré aura la possibilité de s'inscrire moyennant le prix coûtant du repas 25€.

Menu : Apéritif et toasts / Vélouté de potiron, chantilly au lard / Blanc de poulet fermier sauce forestière accompagné d'un gratin de pomme de terre / fromage et salade / Tarte tatin, chantilly

NOMS / PRENOMS :

….....

.....

UN GRAND MERCI À NOS POMPIERS,
ainsi qu'à tous ceux qui se sont mobilisés depuis le 12 juillet
Collectivités, élus, associations, commerçants, et habitants…
Merci pour ce formidable élan de solidarité, de courage et de générosité qui s'est révélé cet été.
Dans une tourmente infernale, le feu a ravagé une vaste part de notre forêt et décimé ses animaux. Il a aussi grandement menacé nos villages et nos habitants !
C'est un véritable désastre environnemental et économique, une cicatrice durable pour l'identité du territoire et le cadre de vie de ses habitants.
L'ensemble des élus du Sud Gironde saluent votre soutien et restent à vos côtés pour vous aider.
Soulignons aussi l'implication des services communautaires et de ses agents qui se sont mobilisés pour accompagner les besoins de relogement, en particulier auprès des personnes hébergées au gymnase Toulouse Lautrec à Langon. Nos services à la population se sont adaptés de manière réactive, et ont apporté écoute et soutien aux acteurs économiques.
C'est encore une fois la preuve que le dévouement de chacun permet de combattre les épreuves les plus difficiles à surmonter.

La Quincaillerie a ouvert ses portes le 1er septembre 2022 au 33 rue Maubec à Langon.
Elle accueille désormais lecteurs, curieux, badauds de tous âges et tous horizons. Près de 3500 personnes sont venues nous rendre visite, petits ou grands, tous se sont émerveillés devant les espaces conviviaux et colorés. Chacun a su trouver sa place : les petits boulons pour les 0/6 ans, le l@bo, pour les geeks en herbe, les adultes dans le magasin.
C'est plus de 25 000 documents qui sont proposés, de l'album pour tout petits, au livre numérique pour adultes en passant par les mangas pour adolescents.
En plus des animations proposées sur la Quincaillerie, l'équipe des bibliothèques se mobilise pour vous offrir des manifestations sur les bibliothèques de proximité : Spectacle / Atelier numérique itinérant
Tous les mois, l'équipe des bibliothèques réalise pour vous une sélection thématique de documents. Ce mois ci, c'est la 21ème fête du cinéma d'animation : projections, ateliers, expositions, rencontres, ciné-concerts...
Tél.: 05.56.62.33.39 Email: bibliotheques@cdcsudgironde.fr

Saint-André du Bois : la bibliothèque fonctionne très bien avec une vingtaine de personnes le jeudi.
Nous commençons les lectures aux enfants le mardi matin et le vendredi après-midi. Nous avons la chance d'avoir une nouvelle recrue bénévole !

Bulletin d'inscription au repas des anciens / spectacle cabaret
le 11 décembre 2022, 12H00
à découper, remplir et remettre dans la boite
aux lettres de la Mairie **avant le 27 novembre 2022**